



**Haïti : Action de Lumière
des Enfants**
—
Solidarité Internationale
Communiqué No 11

Merci pour votre générosité !

**A ce jour, 20 Décembre 2017,
nous avons pu grâce à vos dons et parrainages
aider nos partenaires haïtiens pour une valeur
totale de plus de 180 000 € en 8 ans d'action.**

**Datez vos chèques de 2017 et envoyez les avant le 10
Janvier 2018 pour bénéficier de la déduction fiscale au
titre de vos revenus 2017.**

**Cette année la mission « solidarité » est reportée à Mars ou Avril
2018.** Ce communiqué est donc plus succinct. Un communiqué plus
complet vous sera envoyé après la mission, avec des vidéos, photos
et nouvelles des enfants parrainés pour les familles concernées, et
bien sûr la possibilité de faire parvenir un colis (de Pâques !) à votre
filleul.

Cela n'empêche pas notre aide de perdurer.

Le nombre de parrainages individuels se porte maintenant à 58, ce
qui représente 13 800€ par an. S'y ajoutent les dons de fin d'année,
les parrainages collectifs et quelques actions ponctuelles (hommage
à notre ami Laurent Garandel qui a récolté 2500 € à l'occasion de ses
50 ans), ce qui nous permet de distribuer plus de 25 000 € chaque
année aux structures que nous soutenons.



Fleurline lit la lettre de sa marraine

Cet argent est utilisé de la façon suivante :

1. Aide au **foyer des sœurs lassaliennes de Port de Paix**, qui
hébergent une trentaine de filles orphelines ou issues des familles
les plus défavorisées de cette ville particulièrement pauvre du Nord
d'Haïti, et qui scolarisent 150 enfants du quartier dans leur école.
Cet argent (dons + parrainages, au nombre de 26) permet de payer
les frais de scolarité et de santé, la nourriture, le salaire d'une
nounou et d'un instituteur. Sans notre aide au moins la moitié de
ces 30 enfants devraient être remis à leur famille proche ou éloignée
et retourner à une condition très précaire. Les Sœurs et Frère
Hermann, malgré sa santé fragile, continuent d'insuffler un esprit
d'amour et d'harmonie dans ce lieu très attachant. Un généreux
donateur continue par ailleurs de permettre la scolarisation à
l'Université d'une petite dizaine d'étudiants de Port de Paix et de
l'île voisine de la Tortue.



*Frère Hermann et notre mystérieux généreux donateur
(bon d'accord c'est mon père)*

2. Aide à **l'école de Lamardelle** dans la plaine du Cul de Sac, au
Nord-Est de Port au Prince. L'argent des parrainages (20
maintenant) permet de participer aux frais de scolarité (matériel,
uniforme, repas chaud) et de santé des quelque 500 enfants
scolarisés dans cet établissement ambitieux et dirigé de main de

maître par Maryse et Kernaline. La zone a été durement touchée par l'Ouragan Matthew fin 2016 et certains enfants ont dû déménager, nous obligeant à proposer un nouveau filleul aux parrains concernés.



La cour de récréation de l'école de Lamardelle

3. Aide à la **crèche (orphelinat) Bon Berger de Fatima** de Port au Prince. Cette maison d'enfants en recueille une trentaine pour la plupart en bas âge, dans l'espoir de leur trouver une famille d'adoption, ce qui demeure hélas très long et incertain en Haïti. Evena, Ilya et Nadine font tout ce qu'elles peuvent malgré leurs maigres moyens. Là aussi notre aide est cruciale (dons + parrainages au nombre de 5) pour aider à subvenir aux frais de nourriture, de réparations des bâtiments, de scolarité, et payer depuis des années le salaire de l'infirmière, de la cuisinière et de deux nounous.

4. Aide à la **crèche Maison des Anges**. Nos amis Gladys et Leslie continuent de gérer avec beaucoup d'attention et d'efficacité cette maison d'enfants réputée qui en recueille une centaine. Nous y parrainons deux adolescents.



La belle salle de jeu de la Maison des Anges

5. Aide à la **crèche de Kenscoff** au Sud de Port au Prince. Nous contribuons aux frais de santé des enfants de cette structure grâce à 5 parrainages « médicaux ». En effet, certains parmi la cinquantaine d'enfants hébergés sont porteurs de pathologies lourdes (HIV, hydrocéphalie, cécité, drépanocytose). Nos amis Gina et Lucien peuvent être fiers du travail qu'ils y accomplissent (et ce n'est qu'un échantillon de leurs œuvres multiples !) Cette année les éléments ont heureusement épargné les installations de cette crèche, qui s'est

d'ailleurs modernisée. En cette fin d'année nous avons pu faire un don de 300 Euros pour embellir la fête de Noël. Ce lieu évoquant un chalet, entouré de montagnes et de forêts, se prête particulièrement à la venue du Père Noël !



Lucien dans ses œuvres botaniques !

Appel aux dons et aux parrainages :

Cette année, nous mettons davantage l'accent sur les dons ponctuels et les parrainages collectifs (dons récurrents). Il devient en effet difficile d'obtenir et de transmettre des nouvelles de la soixantaine d'enfants parrainés individuellement, et de transporter et distribuer autant de colis... Nous ne prenons donc plus de nouveaux parrains individuels pour l'instant, mais continuons les parrainages médicaux de la crèche de Kenscoff qui sont utilisés collectivement pour tous les enfants malades et ne font pas l'objet d'échange de nouvelles ou de colis.

Nous nous engageons à envoyer un communiqué détaillé à tous nos donateurs une fois par an, qui explique l'usage que nous avons fait de leur don.

Lumière des Enfants étant un organisme reconnu d'« aide aux personnes en difficulté », **les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du don** (jusqu'à 530 € de don, 66% au-delà). **Un don de 100 € ne revient ainsi qu'à 25 €** pour un donateur imposable.

Enfin, les **entreprises donatrices sont considérées comme mécènes et bénéficient d'une déduction de 66% du montant de leur don.**

Astuce : datez votre chèque de 2017 et faites-le nous parvenir **avant le 10 Janvier 2018** pour en bénéficier dès votre prochaine déclaration de revenus.

Merci encore aux parrains et à tous ceux qui nous soutiennent.
Sébastien Devulder.



- BULLETIN D'AIDE OU DE PARRAINAGE -
à renvoyer à "LUMIÈRE DES ENFANTS" (Sklerder ar Vugale)
5, place Saint Yves - Ker Uhel 22300 LANNION

**OUI, je souhaite soutenir l'Organisme "Lumière des Enfants – Solidarité Internationale"
dans ses actions en faveur des enfants d'Haïti.**

Barrer les lignes inutiles : Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants"

- 1°) par un don unique (chèque) de €
- 2°) par un don récurrent de € par mois (prélèvement chaque mois).
- 3°) par le parrainage médical d'un enfant de Kenscoff pour un montant de 20 € par mois (prélèvement mensuel).

Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année prochaine, à joindre à votre déclaration de revenus.

Rappel : votre don vous donne droit à une déduction fiscale de 75% du montant du don.

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

ADRESSE EMAIL pour recevoir nos prochains communiqués : _____

**Pour les prélèvements, prière de compléter la partie ci-dessous et de joindre obligatoirement
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE récent.**

MANDAT de Prélèvement SEPA



LUMIERE DES ENFANTS

Référence unique du mandat : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LUMIERE DES ENFANTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LUMIERE DES ENFANTS.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom * _____
Nom / Prénoms du débiteur
Votre adresse * _____
Numéro et nom de la rue
* _____ * _____
Code postal _____ Ville _____
Les coordonnées * _____
de votre compte Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) : 27 caractères
* _____
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code) : 11 caractères
Nom du créancier *LUMIERE DES ENFANTS
Nom du créancier
* FR39ECH458312
Identifiant SEPA du créancier (ICS)
*5 PLACE SAINT YVES
Numéro et nom de la rue
* 22300 *LANNION
Code Postal _____ Ville _____
* FRANCE
Pays
Type de paiement * Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel
Signé à _____ le _____
Lieu _____ Date _____

Signature(s) :

Veuillez signer ici *

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.